

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 03 avril 2023

Délibération N°5 du 03 avril 2023

Date de convocation **Etaient présents : (18)**
28.03.23

Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,
Dominique Paul, Serge Planchon, Adjoint,
Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon, Patrick
Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain,
Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23 **Etaient Excusés : (5)**
Présents : 18
Votants : 22

Maryline Fournier ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Pascal
Ancelot ayant donné délégation à Christine Delcroix, Agnès Corruble ayant
donné délégation à Isabelle Poulain, Mickael Lefebvre, Isabelle Normand
ayant donné délégation à Michel Ménager.

Secrétaire de séance : Emmanuelle Duplessis Yaha

Budget communal Taux d'imposition des taxes directes locales

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michel Ménager, Adjoint au Maire

Propose au Conseil Municipal que les taux des taxes directes locales pour l'année 2023 soient
fixés ainsi :

Taxe foncier (bâti) 72,09 %
Taxe foncier (non bâti) 76,77 %
Taxe habitation 19,37 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en décide ainsi par 18 voix pour et 3
abstentions.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

